

GROUPE ELUS – PRPGD



GÉNÉRALISER LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS : COMMENT Y PARVENIR ?

ENJEUX, BLOCAGES, DÉLAIS



Accompagnements et soutiens financiers

Coordination des accompagnements

• Accompagnement technique et financier :

- Région Île-de-France : étude d'ingénierie et dépenses d'investissement, Table rondes/ ateliers
- ADEME : Aides en investissement et en fonctionnement + prestation de sensibilisation des élus
- SYCTOM : aides fonctionnement, investissement, études, changements de comportements ...
- GRDF :

• Relations entre partenaires, solutions techniques innovantes :

- Cluster EMS : animation de la filière valorisation des biodéchets, visites de sites, ateliers forum solutions
- Groupe Technique biodéchets PROMETHA par la Région : animation filière méthanisation
- RCC Île-de-France : promotion du déploiement de solution de compostage de proximité

• Suivi des indicateurs : ORDIF



Aides régionales Investissement

- ✓ 50% des dépenses d'études et d'ingénierie dans la limite de 100 000 € d'aide (prestations externes) : Études territoriales pré-opérationnelles, Caractérisation, Conteneurisation ..
- ✓ 35% des dépenses d'investissement dans la limite de 250 000 € de d'aide, des opérations suivantes :
 - ✓ Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
 - ✓ Gestion de proximité :
 - ✓ Composteurs / lombricomposteurs individuels, collectifs,
 - ✓ Pavillons de compostage, Broyeurs, compostage électromécanique,..
 - ✓ Matériels associés : broyeurs, bioeaux, ..
 - ✓ Dispositifs de pré collecte et collecte : Tables de tri, pré collecte (points de regroupement, points d'apports, bacs, bioeaux..) et de collecte
 - ✓ Unités de massification / déconditionnement / hygiénisation biodéchets alimentaires

Réseaux



<https://www.iledefrance.fr/zero-dechet-et-economie-circulaire>

Le Réseau Compost Citoyen Île-de-France

Les objectifs :

- **SENSIBILISER** les franciliens au compostage,
- **CONTRIBUER A L'ELABORATION DES OUTILS DE PLANIFICATION** de l'ADEME et autres organismes de l'État, de la Région Île-de-France (PRPGD, SREC, Cop climat...), et des conseils départementaux,
- **ÉTUDIER** et **ANALYSER** les besoins des collectivités territoriales,
- **MAILLER** les acteurs et les actrices de la PG-PROX sur le territoire et **ANIMER** le réseau,
- **METTRE EN COMMUN** les savoirs, les savoir-faire, les bonnes pratiques et les expérimentations PG-PROX, leur déploiement et leur valorisation,
- **FORMER ET PROFESSIONNALISER** les acteurs et les actrices de la PG-PROX.

Pour adhérer au RCC IDF : <https://www.helloasso.com/associations/reseau-compost-citoyen-ile-de-france>



Le Cluster Eaux Milieux Sols (EMS)

Création et animation du réseau valorisation biodéchets :

- Favoriser les relations et les synergies entre les différents acteurs des territoires et de la filière biodéchets ;
- Accompagner le déploiement de la filière et apporter des outils d'aide à la décision aux territoires ;
- Impulser une collaboration inter-territoires assurant la gestion des biodéchets ;
- Faire émerger des démarches d'innovation expérimentale ;
- Organiser 3 ateliers et 3 groupes de travail thématiques.

Création et co-animation (avec la Région) du groupe technique « biodéchets » de PROMETHA :

1ère phase : travail de préfiguration

- Recenser les initiatives régionales et les travaux nationaux existants ou en cours;
- Recenser les travaux sur les thématiques voisines : compostage de proximité, lutte contre le gaspillage alimentaire, déploiement des collectes... ;
- Identifier les cibles => les besoins de chacune et les limites de périmètre => les actions et les livrables associés.

2ème phase : mise en œuvre

- Relai d'information des autres actions liées ;
- Mise en œuvre des actions propres du GT (en cours de définitions)

Pour adhérer au Cluster EMS: <https://clusterems.org/adherer/>



Prochains Rendez vous

- 14 AVRIL - Cluster EMS : 13h30 - 18h30 - Atelier territorial valorisation des biodéchets - Focus : Hauts-de-Seine + Ville de Paris
- MAI – Région Île-de-France : Tables rondes biodéchets : focus collectivités
- 9 JUIN - Cluster EMS : Forum biodéchets : focus solutions innovantes
- 6 SEPTEMBRE – Cluster EMS : Atelier territorial biodéchets inter-territoire (94, 93, 92, 75)

Visites de sites organisée par le Cluster EMS et PROMETHA par exemple :

- Site de Villeneuve-Saint-Georges (VEOLIA)
- Site de Valenton (DM Compost)
- Site de Carrières-sous-Poissy (TRYON))



Zura BEGUIN
Chargée de mission SREC - référente 75
expert économie circulaire et réemploi



Laurent CATRICE
Chargé de mission éco circ. et déchets - référent 78
expert déchets de chantier et dépôts sauvages



Hélène COLOMBINI
Cheffe de projet PRPGD - référente 77 et 92
expert déchets d'activités économiques et dangereux



Agnès NALIN
Chargée de mission éco. circ et déchets - référente 93
expert déchets résiduels, déchets de chantier et dépôts sauvages



Damien ANTOINE
Chargé de mission éco. circ et déchets - référent 94 et 95
expert déchets ménagers et assimilés et biodéchets



Anne BRISSET GUSTIANNI
**Chargée de mission économie circulaire et déchets
référente 91**
expert REP, Economie circulaire



Alexia PETIT – CDD 6 mois
Chargée de mission éco. circ et déchets
AMI et AAP

Service Economie circulaire et déchets
Contact : zerodechet@iledefrance.fr



Anne-Sophie de KERANGAL
Cheffe de service

Assistante : Zoulira BOUKHIMA

Gestionnaire administratif et financier :



Sandra MOHAMED



| Focus sur le dispositif « Biodéchets »

Jérémie Almosni / Marie Boursier

Directeur régional ADEME Ile de France / Responsable
du dispositif « Collecte et gestion de proximité
biodéchets



Etude préalable

- **Etude préalable à la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets**
 - Taux d'aide max **70 %**
 - Plafond d'assiette **100 k€**
- *NB : Etude réalisée en interne par la collectivité non éligible à un soutien financier*
- Une trame de CDC est mis à disposition sur la librairie ADEME : https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/686-etude-prealable-a-l-instaurer-d-un-dispositif-de-tri-a-la-source-des-biodechets-incluant-une-collecte-separee-de-ces-derniers.html?search_query=cahier+des+charges+collecte+biodechets&results=382
- Fiche AGIR: <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/subvention-a-etude-prealable-tri-a-source-traitement-biodechets-menages>

Expérimentation de collecte séparée des biodéchets

- Taux d'aide max **70 %**
- Plafond d'assiette **200 k€**
- Dépenses éligibles :
 - Les dépenses d'AMO liées au suivi de l'expérimentation
 - La fourniture des dispositifs de précollecte individuels (bioeaux, sacs biodégradables) et de collecte (bacs/contenants)
 - La distribution et le marquage des contenants
- Exigences ADEME
 - Suivi des performances techniques et économiques
 - Expérimentation sur au moins 6 mois (idéalement 1 an)
 - Population couverte par l'expé entre 5 et 10 % de la pop – *Population couverte pouvant varier selon la taille de la collectivité (à discuter le cas échéant)*
- Fiche AGIR: <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-mise-oeuvre-tri-a-source-traitement-biodechets-menagers>

Mise en place de collecte séparée des biodéchets des ménages

aide forfaitaire maximum de 10 € / habitant desservi
(dans la limite de 55% des dépenses éligibles)

- Dépenses éligibles : équipements de collecte et de pré-collecte, frais de communication, distribution et marquage des contenants, adaptation des bennes de collecte ou surcoût d'acquisition, logiciel de comptabilisation des bacs, éventuels équipements de lavage des bacs et des colonnes
- Solde de la convention restant conditionné à une atteinte de performances
- Fiche AGIR: <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-mise-oeuvre-tri-a-source-traitement-biodechets-menagers>

Solde de l'aide (à minima 20%) conditionné à l'atteinte de deux objectifs :

- La baisse de la production d'OMR (baisse attendue d'au moins 15 %)
- La baisse ou la stabilisation du couple [OMR + biodéchets] à l'issue de la convention par rapport à la production d'OMR au moment de la contractualisation de la convention soit :

Quantité [OMR+biodéchets collectés hors DV et déchetterie] $N+3$ ≤ Quantité[OMR] N (N désignant l'année de contractualisation)

Aides à la gestion de proximité

Opérations éligibles	Modalités financières
<p>Programme d'action d'un relais de terrain dédié à la gestion de proximité (<u>maître composteur agréé</u>) et sensibilisation à la lutte contre le brulage des déchets verts</p>	<p>30 000 € / poste / an pendant 3 ans maximum</p>
<p>Investissements : compostage partagé (collectif), broyeurs de végétaux, compostage électromécanique sous conditions</p>	<p>Taux max 70 %</p>

Fiche AGIR: <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-mise-oeuvre-tri-a-source-traitement-biodechets-menagers>



Présentation du dispositif d'accompagnement 2021-2026

Groupe élus PRPGD – lundi 24 janvier et 14 février 2022

Axe 1 : Réduction des déchets et notamment diminution du gisement des ordures ménagères résiduelles

1. Promouvoir et encourager le réemploi
2. Accompagner le compostage de proximité
3. Impulser des démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale
4. Inciter à la consommation responsable
5. Lutter contre le gaspillage alimentaire
6. Soutenir et accompagner les territoires

Axe 2 : Optimisation des flux pour une meilleure valorisation : augmentation de la quantité et de la qualité des collectes sélectives

1. Soutenir l'extension des consignes de tri – Améliorer les collectes sélectives (qualitative et quantitative)
2. Soutenir le développement de la collecte et du traitement des déchets alimentaires
3. Faciliter le déploiement de déchèteries sur le territoire
4. Impulser des changements de comportement
5. Soutenir et accompagner les territoires

Soutien à la sensibilisation toutes thématiques

Domaines	Modalités	Conditions
Accompagnement par les éco-animateurs	Module global d'intervention des EA (formation, déambulation, PàP,...) Tous thèmes confondus	Elaboration d'un plan d'intervention pluriannuel par l'EPT Plafond basé sur un ratio €/hab/an/EPT et fonction du budget du Sycotom
Mise à disposition d'outils pédagogiques	Documents de sensibilisation imprimés Tous thèmes confondus	Elaboration d'un plan de sensibilisation global par l'EPT 0,06€/ha/an plafonné à 40 000€/an/EPT
	Documents de sensibilisation numériques Tous thèmes confondus	Elaboration d'un plan de sensibilisation global par l'EPT 0,04€/ha/an plafonné à 20 000€/an/EPT
Aide au transport	Frais de transport A/R pour scolaires (primaires, collèges, lycées) pour visiter les sites	Sur devis Limité à 10 trajets AR/an/EPT

Axe 1 – Accompagnement au compostage de proximité

Domaines	Modalités	Conditions
Pavillons de compostage (nouvelle installation)	<p><u>Soutien en investissement :</u> 50 % des dépenses plafonné à 10 000 €/site.</p> <p><u>Soutien en fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 500 € /site année 1 • 5 000€ année 2 • 2 500€ année 3 	Le soutien au fonctionnement déclenché s'il existe un programme d'animation sur au moins 3 ans
Composteurs individuels	Soutien à 100% pour les collectivités adhérentes	Convention de mise à disposition avec l'EPT Plafonnement ratio/€/hab /pop Syctom
Composteurs collectifs	Soutien à 100% pour les collectivités adhérentes	Convention de mise à disposition avec l'EPT Plafonnement ratio/€/hab / pop Syctom
Accompagnement à pratique compostage	Maintien des supports actuels (formation, accompagnement MC)	

Domaines	Modalités	Conditions
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Appui renforcé du Syctom sur sites de compostage partagé, comme supports à la sensibilisation/formation • Réflexion sur la création d'une maison itinérante sur le thème des biodéchets et du compostage • Maintien et développement du site internet www.jecomposteenville.fr 	S'inscrit dans une démarche portée par EPT via un plan de sensibilisation

Axe 1 – Lutter contre le gaspillage alimentaire

Domaines	Modalités	Conditions
Acquisition de tables de tri	<u>Soutien à l'investissement</u> : 50 % des dépenses plafonné à 1 500 €/table	Programme d'actions structuré et porté par EPT
Soutien à la mise en œuvre d'actions de lutte contre le GA	<u>Soutien en fonctionnement</u> : 50% des dépenses plafonné à 40 000€	Programme d'actions structuré et porté par EPT Le soutien est conditionné au cofinancement de l'EPT si association bénéficiaire
Soutien méthodologique	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement à mise en œuvre démarche de lutte contre GA en restauration collective• Mutualisation possible d'un outil d'aide au diagnostic du GA en restauration collective• Mutualisation possible de formations à l'animation d'ateliers d'éducation au goût	Programme d'actions structuré et porté par EPT

Axe 2 – Soutien au développement de la collecte et du traitement des déchets alimentaires

Domaines	Modalités	Conditions
Soutien des actions au changement de comportement	<u>Soutien en fonctionnement</u> : 50% des dépenses plafonné à 40 000€	Le soutien est conditionné au cofinancement de l'EPT si association bénéficiaire
Etude de faisabilité	<u>Soutien en fonctionnement</u> : 50% des dépenses plafonné à 25 000€	
Sensibilisation des publics	<ul style="list-style-type: none">• Réflexion sur la création d'une maison itinérante sur le thème des DA• Maintien de la mise à disposition de la campagne de communication DA• Maintien et développement du site internet www.mesdechetsalimentaires.fr	S'inscrit dans une démarche portée par EPT via un plan de sensibilisation